Guide pour la déclaration des déchets sur l'Espace Ecominéro

À destination des Opérateurs de déchets





Sommaire



- Introduction
- Déclaration du registre des déchets
- Régularisation des codes erreur
- Bon à savoir





1 Introduction

Principes de fonctionnement de la déclaration des déchets

Objectif de la déclaration

Chaque mois, le site réceptionnant des déchets communiquera son registre en l'important sur l'Espace Ecominéro afin de financer les prestations de traitement et de valorisation des déchets de catégorie 1.

Temporalité de la déclaration					
Mars (M)	Avril (M+1)	Mai (M+2)	Juin (M+3)		
Validation du site acté par e-mail et statut 3/3 atteint.	Première réception des déchets en lien avec la REP PMCB.	 Première déclaration du site: 1^{er} – 15. Emission du Bon à Facturer 	Paiement du BAF.		
Les déchets du mois M ne sont pas rémunérés.		(BAF).			

Principes généraux

- La déclaration est à effectuer sur <u>espace.ecominero.fr/</u> avec les identifiants Opérateurs de déchets.
- Un site actif (statut 3 / 3) au cours du mois M, peut commencer à réceptionner des déchets en lien avec la REP PMCB qu'à partir du mois M+1 et les déclarer lors de la campagne du mois M+2.
- L'import du registre des déchets est à réaliser par le Gestionnaire du 1er au 15 du mois.
- Un e-mail sera envoyé chaque mois au Gestionnaire pour l'informer de l'ouverture de la campagne de déclaration.
- Ecominéro rémunère uniquement le premier point de reprise!

Les différents statuts de la déclaration des déchets

Processus – Déclaration des déchets reçus par le site

Statut de la **Fermée Ouverte** campagne Jour du 16 - 30 du mois 1 – 15 du mois mois La période de déclaration est active La campagne de déclaration est fermée. **Description** pour déclarer les déchets du mois précédent (M-1). autorisé.

Aucun import du registre des déchets n'est Statut de la 1/3 2/3 3/3 Fermée déclaration Ecominéro a validé la La campagne est Le Gestionnaire a validé déclaration. terminée et le La campagne est sa déclaration. ouverte, le Gestionnaire Gestionnaire n'a pas Le BAF est envoyé Celle-ci n'est alors plus **Description** peut importer le déclaré, ou la automatiquement au modifiable.

registre des déchets du site.

Ecominéro contrôle la déclaration.

Gestionnaire par e-mail et est accessible sur l'Espace Ecominéro.

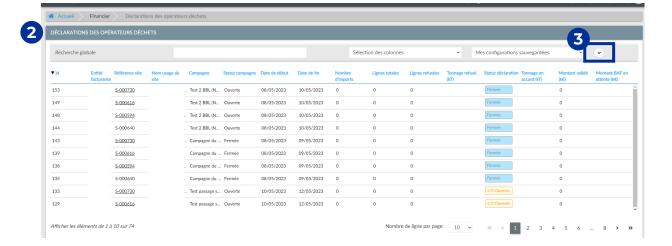
déclaration n'a pas été validée par le site après 3 mois.



Déclaration du registre des déchets

Étape 1 – Import du registre des déchets (1 / 3)







Uniquement le Gestionnaire peut importer le registre des déchets afin d'effectuer la déclaration.

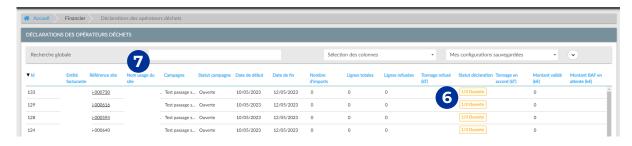
Entre le 1er et 15 du mois :

- 1 Connectez-vous sur votre compte sur l'<u>Espace</u> <u>Ecominéro</u> puis cliquez sur les 3 barres horizontales en haut à gauche > Financier > Déclarations > Déclarations des opérateurs déchets.
- 2 Cet écran vous permet de visualiser toutes les campagnes de déclarations (ouvertes ou fermées) pour les sociétés dont vous êtes le Gestionnaire.

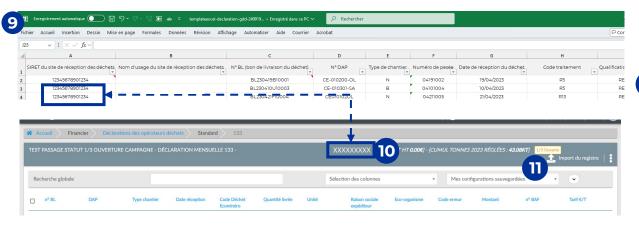
Afin de restreindre la sélection aux sites pour lesquels vous devez effectuer une déclaration :

- 3 Cliquez sur la flèche.
- 4 Indiquez « Ouverte » dans le champ « Statut déclaration ».
- **5** Cliquez sur « Rechercher ».

Étape 1 – Import du registre des déchets (2 / 3)







- 6 Les sociétés pour lesquelles vous pouvez effectuer la déclaration ont le statut « 1/3 Ouverte ». Ce statut signifie que la période de déclaration est active pour le mois précédent (M-1).
- 7 Cliquez sur le nom du site.
- 8 Afin de télécharger le registre des déchets selon le format exigé par Ecominéro, cliquez sur les 3 points puis sur « Télécharger le template ».
- 9 Complétez les 19 champs du fichier Excel pour chaque ligne de déchets du mois M-1. Explication pour les remplir sur les pages 9 et 10.
- 10 Vérifiez que le SIRET du site indiqué dans la colonne A corresponde au site sur lequel vous souhaitez importer le registre. Respectez le format du fichier. Le titre, l'ordre et le nombre de colonnes doivent être maintenus.
 - Si les conditions ne sont pas respectées, des codes erreur s'afficheront.
- 11 Cliquez sur « Import du registre ».

Critères à respecter lors du remplissage des champs du registre des déchets (1/3)

La rémunération en lien avec la reprise des déchets se fait sur la base du registre des déchets. Les lignes incomplètes ou avec des erreurs ne seront pas prises en compte pour le paiement.

19 champs obligatoires sont à renseigner :

Colonne	Description	Format
A. SIRET du site de réception des déchets	Numéro SIRET de votre site	Chaîne de caractères de 14 chiffres Sans espace ou ponctuation
B. Nom d'usage du site de réception des déchets	Nom courant donné au site	Chaîne de caractères (<50 caractères)
C. N° BL (bon de livraison du déchet)	N° de livraison	Chaîne de caractères (<50 caractères)
D. N° DAP	Numéro de DAP que vos services ont communiqué à l'émetteur des déchets	Chaîne de caractères (<50 caractères)
E. Type de chantier	Définition du type de chantier producteur du déchet : Bâtiment (B) ou Non Bâtiment (N)	1 caractère Dimensions imposées : B ou N
F. Numéro de pesée *	N° de pesée d'entrée unique générée automatiquement par le logiciel connecté au pont-bascule (enregistré dans le DSD)	Chaîne de caractères (<50 caractères)
G. Date de réception du déchet	Date de réception des déchets sur votre site	JJ/MM/AAAA

^{*}Paramètre de contrôle et d'audit permettant à Ecominéro de s'assurer qu'un même apport n'est pas rémunéré plusieurs fois (soit par le même éco-organisme, soit par différents éco-organismes). Toute **ligne de déclaration avec la colonne « Numéro de pesée » vide ne sera pas rémunérée**. Néanmoins, certaines situations peuvent justifier une absence de numéro de pesée, voir la <u>page 21</u> pour plus d'information. Si le numéro de pesée est en doublon, la ligne en doublon sera refusée.

Critères à respecter lors du remplissage des champs du registre des déchets (2/3)

Colonne	Description	Format
H. Code traitement*	Code indiqué dans le RNDTS	R5 : Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques R12 : Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées R13 : Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations numérotées R 1 à R 12
I. Qualification du traitement final*	Qualification indiquée dans le RNDTS	Recyclage Valorisation
J. Code Européen de Déchet (CED)	Code Européen des déchets (CED) https://aida.ineris.fr/consultation_document/33804	Chaîne de 6 chiffres Sans espace ou ponctuation
K. Code Déchet Ecominéro	Dénomination des déchets coté Ecominéro Pour tous déchets non transposés dans la nomenclature Ecominéro mettre la valeur : 00000000	Chaîne de 8 chiffres Sans espace ou ponctuation
L. Dénomination déchet usuelle	Dénomination interne à vos services	Chaîne de caractères (<50 caractères)
M. Quantité de déchets	Quantité de déchets livrés	De 2 à 4 décimales Séparateur de décimale « , » (virgule)
N. Unité de mesure	Définition de l'unité de mesure en Tonne (T)	1 caractère Dimension imposée : T
O. Adresse du chantier	Adresse du chantier si différente de l'établissement expéditeur	Chaine de caractères (<100 caractères) Numéro / Rue / Code postal / Ville
P. Raison sociale de la société de travaux (expéditeur)	Raison sociale de l'expéditeur. L'expéditeur est la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) du chantier	Chaine de caractères (<50 caractères)
Q. SIRET de la société de travaux (expéditeur)	Numéro SIRET de l'expéditeur. L'expéditeur est la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) du chantier	Chaîne de caractères de 14 chiffres Sans espace ou ponctuation
R. Raison sociale de l'éco-organisme	Raison sociale de l'éco-organisme conventionné avec l'installation livrée	Chaine de caractères (<50 caractères)
S. SIREN de l'éco-organisme	Siren de l'éco-organisme conventionné avec l'installation livrée	Chaîne de caractères de 9 chiffres Sans espace ou ponctuation

^{*}Ecominéro ne rémunère pas les codes ni la qualification d'élimination (exemple : le code D5 « enfouissement »).

Critères à respecter lors du remplissage des champs du registre des déchets (3 / 3)

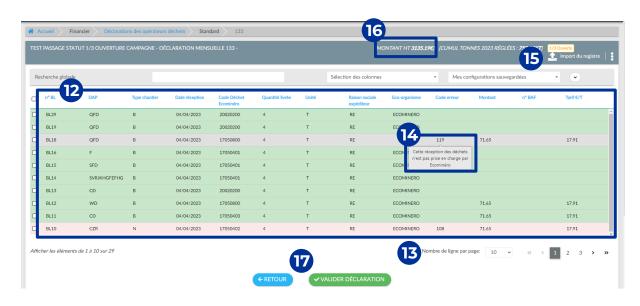
K. Code Déchet
Ecominéro:
Transcoder vos codes
déchets au format
Ecominéro

Rattacher les codes déchets à la nomenclature issue du barème déchets tel que fixé par Ecominéro (8 chiffres, soit 2 de plus que le CED):

Code déchet Ecominéro	Dénomination Ecominéro
17010101	Béton non ferraillé
17010102	Béton ferraillé
17010103	Retour béton via unité de production béton
17010200	Briques
17010301	Tuiles
17010302	Céramique
17010701	Mélange inerte hors terre
17010702	Mélange inerte avec terre*
17030200	Mélanges bitumineux
17050401	Mélanges de terres et cailloux*
17050402	Cailloux, pierres, enrochements, granulats
17050403	Pierres de taille, pavés
20020200	Terres et pierres (déchets municipaux)*
00000000	Déchets hors périmètre

^{*} déchets non soumis à la gratuité.

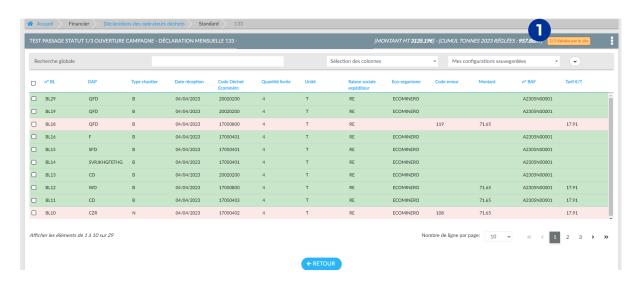
Étape 1 – Import du registre des déchets (3 / 3)

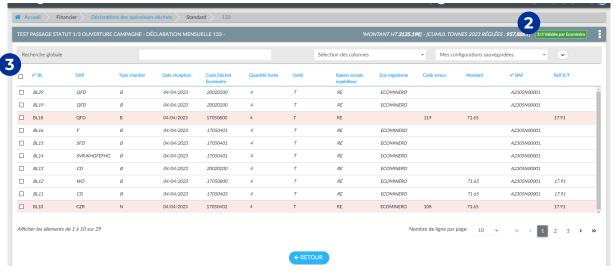


À noter: lorsque vous cliquez sur « VALIDER DÉCLARATION », vous ne pourrez plus réimporter votre registre des déchets sur la période ouverte.

- Visualisez les lignes du registre des déchets acceptées (vertes) et refusées (rouges).
- 13 Afin d'obtenir une vue complète de l'ensemble du registre des déchets importé, cliquez sur « Nombre de ligne par page » et indiquez « 1000 ».
- Passez votre souris sur le code erreur afin de visualiser la ou les raisons pour lesquelles la ligne n'a pas été acceptée. Vous pouvez également élargir la colonne « Code erreur » afin de visualiser l'ensemble des codes erreurs. Les codes erreurs sont expliqués aux pages 16 à 19.
- Si vous avez des lignes refusées, corrigez les erreurs et réimportez la déclaration.
- Visualisez le montant HT des lignes de déchets acceptées suite au contrôle automatique.
- Cliquez sur « VALIDER DÉCLARATION » avant le 15 du mois. Aucun BAF ne pourra être émis si le site n'a pas validé sa déclaration avant cette date.

Étape 2 – Validation de votre déclaration par Ecominéro (1 / 2)

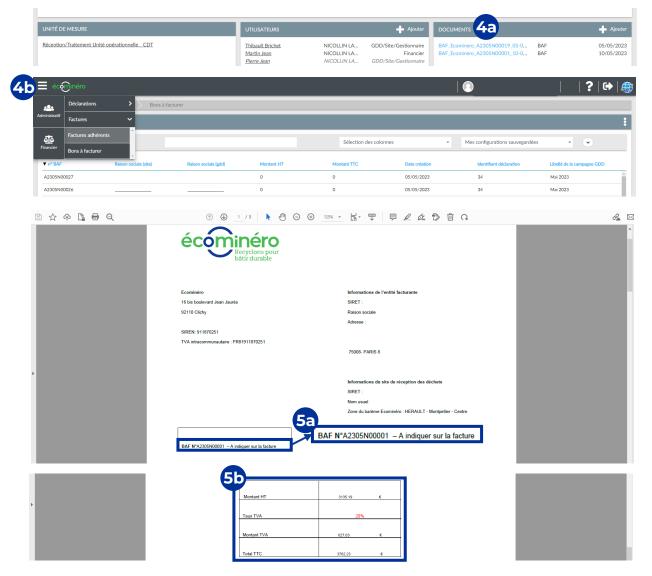




- 1 Le statut de votre déclaration passe en « 2/3 » lorsque vous cliquez sur « VALIDER DÉCLARATION ».
 - Votre déclaration est prise en compte et est analysée par Ecominéro.
- 2 Ecominéro valide votre déclaration et le statut passe en « 3/3 Validée par Ecominéro ».
- 3 Visualisez l'ensemble des lignes acceptées pour paiement (blanches).
 - Les lignes rouges ne sont pas acceptées et ne seront pas rémunérées par Ecominéro.

Si vous avez encore des lignes rouges, quand la déclaration est en statut 3/3, certains codes erreurs peuvent être régularisés. Explications aux pages 16 à 19.

Étape 2 – Validation de votre déclaration par Ecominéro (2 / 2)



- 4 Lorsque la déclaration a été validée par Ecominéro, le BAF est envoyé par e-mail et il est également disponible sur l'Espace Ecominéro:
 - 4a En bas de la fiche de votre site dans la rubrique « DOCUMENTS » **OU**
 - 4b Cliquez sur les 3 barres horizontales en haut à gauche > Financier > Factures > Bons à facturer.
- 5 Envoyez votre facture à <u>factures@ecominero.fr</u>, afin d'obtenir le paiement des lignes acceptées.
 - 5a Indiquez la référence de l'entité facturante (F-00XXXX) et le numéro du BAF sur la facture. Vous pouvez indiquer plusieurs numéros de BAF afin d'effectuer une seule facture.
 - 5b Envoyez une facture avec le montant exact indiqué sur le BAF.

À noter: des contrôles périodiques et aléatoires, ainsi que des audits menés par des organismes tiers seront réalisés, afin de s'assurer de la véracité des données déclarées et des éléments de preuve.



Régularisation des codes erreur

Il peut arriver, lors de l'importation de votre déclaration de déchets, que certaines lignes soient refusées (en rouge).

Possibilité de corriger des lignes refusées selon les différents statuts de la déclaration :

Statut déclaration « 1/3 Ouverte » : vous n'avez pas encore validé votre déclaration

- 1 Passez votre souris sur le code erreur afin de visualiser la raison pour laquelle la ligne n'a pas été validée.
- 2 Effectuez les corrections nécessaires sur votre fichier de déclaration.
- 3 Réimportez la déclaration.

Si vous rencontrez des difficultés pour importer votre déclaration, cela est peut-être dû à :

- le **format du fichier a été modifié** (code 101) : corrigez le fichier en respectant le format transmis par Ecominéro.
- le **SIRET indiqué ne correspond pas au SIRET du site** de réception de déchets (code 102) : indiquez le bon SIRET dans la première colonne du fichier de déclaration.
- la déclaration est fermée : demandez la réouverture via notre <u>formulaire de contact</u> si la déclaration est de moins de 3 mois*. Au-delà de 3 mois la réouverture n'est plus possible!



*La rétroactivité de 3 mois pour déclarer les tonnages reçus est valable uniquement si le contrat est actif sur la période concernée.

Statut déclaration « 3/3 Validée par Ecominéro » : Ecominéro a validé votre déclaration

- 1 Vérifiez sur le tableau de la page suivante si votre code erreur peut être régularisé.
- 2 Si c'est le cas, envoyez la demande de régularisation via notre formulaire de contact.



La régularisation permet **uniquement de valider certaines lignes refusées**. Elle ne permet en aucun cas de modifier ou de refuser des lignes validées ni d'en ajouter des nouvelles.

La régularisation doit être effectuée au **maximum 3 mois** après que la déclaration à modifier a été faite.

Les cas où une régularisation des lignes refusées peut être possible (statut 3/3) :

Code erreur	Texte message utilisateur	Colonne affectée	Actions de régularisation
109	La date de réception des déchets est en dehors de la période de déclaration. La date doit correspondre au mois de collecte M-1 de la déclaration.	G. Date réception déchet	Si la date est mal renseignée, fournir le ticket de pesée, le bon de livraison et la DAP correspondant à la ligne rejetée.
103			En cas d'ajout d'une ligne oubliée dans la déclaration précédente, la ligne sera toujours rejetée.
114	Le tonnage est au-dessus du seuil accepté par livraison pour les entreprises.	M. Quantité déchet	Fournir des explications précises sur ce dépassement de poids ainsi que le ticket de pesée, le bon de livraison et la DAP correspondant à la ligne rejetée.
117	Le SIRET doit être une série de 14 chiffres (sans espace, sans ponctuation, sans autres caractères) et doit être valide.	Q. SIRET société travaux	Demander la régularisation via notre <u>formulaire de contact</u> en confirmant que le SIRET est correct.
118	Cette réception de déchets n'est pas prise en charge par Ecominéro, car le code NAF du SIRET correspond à un gestionnaire de déchet.	Q. SIRET société travaux	Certifier dans la demande que vous êtes le premier point de reprise et fournir la DAP et le bon de livraison correspondant à la ligne rejetée.
121	Le tonnage est au-dessus du seuil accepté par livraison pour les particuliers.	M. Quantité déchet	Fournir des explications précises sur ce dépassement de poids ainsi que le ticket de pesée, le bon de livraison et la DAP correspondant à la ligne rejetée.
			Si mal renseigné (entreprise au lieu de particulier), fournir la DAP et le KBIS afin de vérifier le numéro de SIRET.
123	Le nº de pesée a déjà été utilisé ou il y a plus de 20 % de pesées manuelles.	F. N° de pesée	Fournir le ticket de pesée correspondant à la ligne rejetée.

Dans les cas ci-dessous la régularisation n'est plus possible si la déclaration est en statut <u>« 3/3 Validée par Ecominéro »</u>:

Code erreur	Texte message utilisateur	Colonne affectée
103	Au moins un champ obligatoire est nul.	C. N°BL D. N°DAP F. N° de pesée
108	Ecominéro prend en charge uniquement les déchets issus du bâtiment. Indiquez « B » pour bâtiment ou « N » pour non-bâtiment.	E. Type de chantier
112	Le code déchet Ecominéro n'est pas reconnu. Le format est une série de 8 chiffres (sans espace, sans ponctuation, sans autres caractères).	K. Code déchet Ecominéro
113	La quantité de déchet doit être un nombre au format : 0,00. Les points comme séparateur ne sont pas acceptés.	M. Quantité déchet
116	Seules les quantités en tonne sont retenues. Le champ doit être complété avec la lettre « T ».	N. Unité de mesure
119	L'éco-organisme ne correspond pas à Ecominéro.	S. SIREN éco organisme
120	Le code déchet indiqué n'est pas rémunéré (selon votre type d'installation) ou le code déchet est absent du barème Ecominéro.	K. Code déchet Ecominéro
124	Ecominéro prend en charge uniquement les déchets faisant l'objet d'une opération de recyclage ou valorisation de type R5 ou R12 ou R13.	H. Code traitement I. Qualification Traitement final



Bon à savoir

Le cas des pesées manuelles

Certaines situations peuvent justifier une absence de n° de pesée. Ecominéro acceptera les cas de pesée manuelle dans la limite de 20 % des lignes validées de la déclaration mensuelle*.

En dessous de 20 %:

Les lignes de pesées manuelles sont rémunérées. Des vérifications aléatoires seront menées.

Au-delà de 20 %:

Toutes les lignes de pesées au-delà sont **refusées.**



EN CAS DE PESÉE MANUELLE, COMMENT RENSEIGNER LA COLONNE «NUMÉRO DE PESÉE»?

La recommandation d'Ecominéro est de compléter la colonne par la lettre **«M»** (pour **M**anuelle).

Une terminologie propre à l'Opérateur peut être prise en compte par Ecominéro. Dans ce cas, l'opérateur précisera sur son Espace Ecominéro la terminologie qu'il souhaite utiliser.

^{*} Ce seuil de 20 % sera adapté par Ecominéro en fonction des retours d'expérience.

Le cas des apports de particuliers

Si mon registre des déchets comporte des lignes qui concernent des particuliers :

- · Indiquez le nom et prénom du particulier dans le champ raison sociale de la société de travaux.
- Indiquez l'adresse du particulier dans le champ adresse du chantier.
- Indiquez le numéro « 1111111111111 » (14 fois le chiffre 1) dans le champ SIRET.



À noter: la limite d'apport de déchets pour les particuliers par ligne de pesée est de maximum 3,5 tonnes.

Conditions d'acceptation des déchets

Reprise sans frais des déchets :

- Conformément au cahier des charges de la REP PMCB, depuis le 1^{er} janvier 2025, Ecominéro assure la prise en charge du barème à 100 %.
- Pour vous Opérateurs, cela signifie que vous vous engagez contractuellement à assurer la reprise sans frais des déchets inertes éligibles à la REP.

Règles d'éligibilité et de tri :

	Tolérance de déchets indésirables			Déchets interdits
Tailles des matériaux acceptées	Plastiques, Bois, Verre, Métaux (hors ferraillage béton), Isolants, Géotextiles	Plâtre	Terres	Déchets dangereux
< 0.5 m sur la longueur.				
Facturation éventuelle par le site en cas de traitement spécifique des matériaux de plus grande dimension	Quantité négligeable ou pouvant être retiré par le détenteur	O,1 %	Quantité négligeable	Absence





